

Pass'AGRI **PASSER UN CAP DIFFICILE AVEC LA MSA**
TOUTES LES AIDES PROPOSÉES PAR VOTRE MSA EN CAS DE DIFFICULTÉS PROFESSIONNELLES

MON ACTIVITÉ PRO **FERMER X**

Vous êtes exploitant ou employeur agricole ? La MSA peut agir sur vos cotisations sociales, pour aider dans un besoin de trésorerie et pour contribuer à la pérennité de l'exploitation.

PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES COTISATIONS
La MSA dispose d'un fonds d'action sanitaire et sociale destinés à la prise en charge des cotisations et contributions sociales des exploitants et employeurs. Ce fonds peut vous permettre d'être aidé si vous êtes confrontés à des difficultés de trésorerie et que votre exploitation ou entreprise agricole est jugée viable.
Les prises en charge de cotisations sont attribuées au cas par cas par les caisses de MSA après avis de la commission départementale d'orientation agricole (CDOA).
> En savoir plus

MES DROITS
FAITES LE POINT SUR VOS DROITS
PRIME D'ACTIVITÉ
RSA
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE
RETRAITE PROGRESSIVE
AIDE AU RÉGIM
AUTRES AIDES DE MA MSA

MES PROJETS
MAINTIEN EN EMPLOI
AVENIR EN SOI
PARCOURS CONFIDANCE
COUP DE POUCE CONNEXION
FORMATIONS PRO

MES SOUTIENS
Lorsque des difficultés surgissent, elles sont la cause de stress ou de souffrance et peuvent conduire à la dépression voire au suicide. Face à ces situations difficiles, la MSA est mobilisée pour venir en aide à ses adhérents.

ACTIONS LOCALS AGRÉCOUTE ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ RÉSEAU D'ÉLUS MÉDIATION FAMILIALE

La MSA met en œuvre des solutions d'accompagnement social et financier pour vous apporter un véritable soutien en période de crise agricole.

Service Entreprises (cotisations)
gestionentreprises.blf@msa49.msa.fr

Service d'Action Sanitaire et Sociale
ass.grprec@msa49.msa.fr

Service Santé et Sécurité au Travail
santesecurite@msa49.msa.fr

Votre médecin traitant

Ne restez pas seul face aux difficultés, parlez-en !

AGRI'ÉCOUTE
SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

09 69 39 29 19*
agrieécoute.fr

*prix d'un appel local

Prévention suicide,
réseau Vigilans, CHU Angers

NUMÉRO NATIONAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE

3114

Écoute professionnelle et confidentielle
24h/24 - 7j/7
Appel gratuit
www.3114.fr

MSA Maine-et-Loire
3 rue Charles Lacrosetelle

BEAUCOUZÉ

49938 ANGERS CEDEX 9

maineetloire.msa.fr
02 41 31 75 75



vous accompagner

L'offre de service MSA pour vous aider à faire face à une **crise agricole**

Exploitant · Exploitante



D'après la réalisation du service communication MSA DLG - service communication MSA 49 - Crédit photos : CCMSA images / AdobeStock - Janvier 2023

Avec Pass'Agri, retrouvez toutes les aides de votre MSA

Le guide Pass'Agri est accessible sur : maineetloire.msa.fr dans la rubrique "Exploitant" > "Soutien aux agriculteurs".

Cet outil a pour objectif d'accompagner les agriculteurs en difficulté dans le cadre de crises agricoles, en présentant sur une seule page web l'ensemble des dispositifs d'accompagnement existants selon vos préoccupations.

Mon activité professionnelle

Aides pour répondre à un besoin de trésorerie : prise en charge des cotisations, facilités de paiement...

Mes droits

Prestations sociales dont vous pouvez bénéficier et d'activation d'un "rendez-vous prestations".

Mes soutiens

Acteurs de terrain qui accompagnent les agriculteurs en difficulté : élus, travailleurs sociaux, médecins du travail, organisations agricoles, associations...

Mes projets

Faire le point sur son avenir professionnel. Par exemple, les sessions « aides à la prise de décision » et le programme « avenir en soi » proposent aux agriculteurs de valoriser leurs expériences pour réussir une période de transition.

MSA - Maine et Loire

MSA Maine-et-Loire

@msa49actu

maineetloire.msa.fr



L'essentiel & plus encore

Aide au paiement des cotisations

Les échéanciers de paiement

La mesure consiste à étaler le paiement de certaines cotisations. La demande d'échéancier est individuelle. Elle doit être accompagnée des éléments relatifs aux difficultés rencontrées par l'agriculteur mais également de garanties.

Les prises en charge de cotisations sociales

Des enveloppes d'aide au paiement des cotisations sont affectées, sur décision du Conseil d'Administration de la MSA, aux filières en difficulté.

La demande de prise en charge est soumise à l'avis préalable de la section des agriculteurs en difficulté de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA).

Les cotisations prises en charge sont soumises au régime des aides de minimis. Elles ne peuvent pas dépasser, sur l'exercice fiscal en cours et les deux derniers exercices, un plafond de 20 000 € pour le secteur de la production de produits agricoles.

Les remises de majorations et pénalités de retard

Après le règlement de la totalité des cotisations, les cotisants peuvent présenter, auprès de la MSA, **des demandes de remise de majorations et pénalités de retard.**

À noter : Un échéancier de paiement, conclu et respecté, dispense le bénéficiaire de formuler une demande de remise de majorations et de pénalités de retard.

BON À SAVOIR

Pour plus d'informations sur le report des cotisations émises, contactez la MSA de Maine-et-Loire au 02 41 31 75 75 - choix 2 du lundi au vendredi de 9h à 12h - 13h30 à 16h30

Accompagnement social

La MSA de Maine-et-Loire traite toutes les situations de fragilité. Elle prend contact avec vous afin de vous proposer **un accompagnement global**, sanitaire et social, en s'appuyant sur plusieurs dispositifs selon vos besoins.

Se faire remplacer pour souffler

Cette mesure sociale, gérée par la MSA, permet de financer à titre exceptionnel, le remplacement des agriculteurs et agricultrices en situation d'épuisement professionnel.

Avec cette aide au remplacement, l'agriculteur ou l'agricultrice bénéficie d'un temps de répit pour prendre soin de sa santé et d'être auprès de ses proches. **La demande d'aide au répit** est à faire auprès du travailleur social de la MSA.

Bénéficiaire d'un soutien psychologique

Cette mesure permet de **bénéficier d'une prise en charge de consultation de psychologue** pour faire face à une situation de mal-être.

Faire le point sur l'avenir professionnel

Le programme d'accompagnement « **Avenir en soi** » propose aux agriculteurs de **participer à des sessions collectives**, animées par un travailleur social MSA, pour préparer un changement et un nouveau projet de vie.

Accéder aux droits

"**Les rendez-vous prestations**" permettent aux agriculteurs en difficulté de faire le point avec un conseiller MSA sur l'ensemble des droits sociaux (Complémentaire santé solidaire, aides au logement, RSA ou prime d'activité).

BON À SAVOIR

Le service Action Sanitaire et Sociale est à votre écoute au 02 41 31 75 75 - choix 1 > choix 4 du lundi au vendredi de 9h à 12h - 13h30 à 16h30 ou par mail : ass.grprec@msa49.msa.fr



Prévention - Santé au travail

- **Suivi de votre santé en lien avec le travail** par les infirmiers et médecins du travail de la MSA.
- **Suivi de la santé de vos éventuels salariés** pour gérer les difficultés.
- Proposition de réunions collectives ou d'entretiens individuels selon les situations.

BON À SAVOIR

Le service **Santé et Sécurité au Travail** est à votre disposition au **02 41 31 77 82** du lundi au vendredi de 9h à 12h30 - 13h30 à 17h ou par mail : santesecurite@msa49.msa.fr

Pour toute autre demande :



02 41 31 75 75

Service gratuit
+ prix appel

Lundi à vendredi 9h à 12h - 13h30 à 16h30

Il est possible de prendre RDV en ligne depuis "Mon espace privé", rubrique "Contact & échanges" sur le site maineetloire.msa.fr